

Corrigé IEEAC 2023 : science et responsabilité chez Camus

Proposition de corrigé — non officielle. Concours interne IEEAC et ICNA, français, session 2023, trois heures. Composition développée sur l'utilisation intelligente des conquêtes scientifiques.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Commentaire de l'affirmation

Le 8 août 1945, deux jours après le bombardement d'Hiroshima, Camus invite à une **utilisation intelligente** des conquêtes scientifiques. Il ne suffit pas de comprendre le fonctionnement d'une technique : il faut examiner ses fins, ses conséquences et la responsabilité de ceux qui en décident l'emploi. La formule distingue donc le progrès des connaissances de la valeur morale de leurs usages.

La question demande une position explicite, située en **2023**, et des exemples précis. La thèse défendue ici est la suivante : **l'appel de Camus reste raisonnable et nécessaire, à condition de traduire l'exigence morale en décisions et en institutions concrètes.**

Proposition de composition

Introduction

Une même connaissance peut aider à protéger des vies ou donner les moyens de les détruire. L'expérience de 1945 rend cette ambiguïté particulièrement visible : le progrès scientifique ne suffit pas à définir un progrès humain. L'invitation de Camus à un usage intelligent de ses conquêtes ne propose donc pas de renoncer à la science, mais d'interroger ce que nous faisons de sa puissance.

En 2023, les possibilités de la recherche médicale, les connaissances sur le climat et le développement de l'intelligence artificielle rendent cette exigence toujours actuelle. Pourtant, demander un usage raisonnable peut sembler abstrait face aux rivalités politiques et économiques. Est-il encore raisonnable de croire qu'une puissance technique puisse être orientée au service de l'humanité ? Oui : la science offre des moyens de progrès qui justifient cette ambition, mais seule une responsabilité organisée peut empêcher que l'intelligence des moyens serve des fins destructrices.

I. La connaissance scientifique rend possibles des progrès réels

Les conquêtes scientifiques ne constituent pas, par nature, des menaces. Elles peuvent réduire la souffrance et élargir les possibilités d'existence. L'**éradication mondiale de la variole, déclarée en 1980**, en donne un exemple précis. La vaccination a été associée à une organisation internationale, à la recherche des cas et à des stratégies de maîtrise des foyers. Le progrès n'a donc pas résulté d'une découverte laissée à elle-même : il a pris forme dans un usage coordonné des connaissances.

La science peut aussi rendre visibles des dangers auparavant difficiles à établir. Le rapport du **GIEC de 2021** conclut à l'influence humaine sur le réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres.

Cette connaissance ne choisit pas seule une politique climatique, mais elle éclaire les conséquences de l'inaction et les contraintes auxquelles les décisions doivent répondre. Un usage intelligent consiste ici à prendre en compte les résultats, leurs degrés de certitude et leurs limites, plutôt qu'à les ignorer ou à les transformer en slogans.

Dans la vie technique ordinaire, la connaissance permet également de concevoir des dispositifs plus fiables et de comprendre les défaillances. Dans l'aviation, cette orientation suppose notamment que l'augmentation des capacités ne se fasse pas au détriment de la sécurité et de la compréhension des systèmes par ceux qui les utilisent. La puissance et la rapidité ne sont pas les seuls critères d'une amélioration : il faut aussi regarder ce qu'elles rendent possible pour les personnes concernées.

Ces exemples donnent un contenu raisonnable à l'appel de Camus. Il serait excessif de conclure des risques d'une technique à l'inutilité de la connaissance ou à l'impossibilité de tout progrès. Renoncer à savoir peut au contraire laisser les dangers agir sans les comprendre.

II. La maîtrise des moyens ne garantit pas la justice des fins

L'exemple d'Hiroshima révèle une séparation possible entre réussite technique et jugement humain. Un dispositif peut fonctionner exactement comme prévu et produire un désastre. L'intelligence du savant ou de l'ingénieur ne dispense donc pas d'interroger les objectifs politiques de son emploi. La compétence technique ne confère pas, à elle seule, le droit de décider de toute conséquence collective.

Les intérêts économiques peuvent également orienter la recherche et la diffusion des innovations. Une technologie rentable pour son détenteur peut déplacer des coûts vers des salariés, des populations ou des générations futures. Évaluer son usage exige alors de dépasser la seule efficacité locale. Il faut distinguer ce qui est possible, ce qui profite à certains et ce qui est souhaitable pour une collectivité.

En matière d'intelligence artificielle, l'automatisation peut faciliter un travail, mais aussi reproduire un biais, exposer des données ou rendre une décision difficile à contester. Il ne suffit pas d'affirmer qu'un système est performant : encore faut-il préciser sur quelle tâche, pour quels utilisateurs et avec quels mécanismes de contrôle. La **recommandation de l'UNESCO adoptée en 2021** inscrit les droits humains et la supervision humaine au centre de cette réflexion. Elle montre qu'une question technique comporte aussi des exigences de responsabilité.

Enfin, les risques peuvent être incertains et les décisions urgentes. Attendre une connaissance parfaite ne constitue pas toujours une option. L'intelligence pratique consiste donc à évaluer les informations disponibles, à comparer les conséquences possibles et à réviser les choix lorsque de nouvelles données apparaissent. Elle doit éviter aussi bien la confiance aveugle que le refus systématique de toute innovation.

III. Rendre l'exigence de Camus effective par une responsabilité partagée

Un usage intelligent commence par la **clarté sur les fins**. Un projet doit pouvoir expliquer le besoin auquel il répond, les bénéfices attendus et les risques qu'il fait courir. Cette discussion ne peut appartenir seulement aux fabricants ou aux experts : les personnes concernées doivent disposer d'informations et de possibilités de contestation. Les connaissances scientifiques éclairent la décision ; elles ne remplacent pas la délibération sur les valeurs.

Il faut ensuite organiser une responsabilité tout au long de l'usage. La vérification des dispositifs, la formation, la traçabilité des décisions et l'analyse des incidents permettent de corriger des erreurs. Un contrôle réel doit pouvoir modifier ou interrompre un usage dangereux. Le terme « intelligent » prend alors un sens concret : comprendre les limites d'un moyen, préparer ses utilisateurs et accepter de revoir une solution séduisante.

Enfin, certaines questions dépassent un acteur ou un pays. L'éradication de la variole illustre ce que permet une action collective ; les problèmes climatiques montrent pourquoi la coordination demeure nécessaire. Un appel moral isolé ne supprime pas les rivalités, mais il peut fonder des règles, des accords et des objectifs communs. La difficulté à les respecter ne prouve pas leur inutilité.

Cette démarche exclut deux illusions : celle d'un progrès technique qui déciderait automatiquement du bien et celle d'une humanité devenue impuissante à orienter ses propres outils. Nos décisions sont contraintes et parfois contradictoires, mais elles restent des décisions dont nous devons rendre compte.

Conclusion

Il est raisonnable, en 2023, de reprendre l'exigence de Camus. Les conquêtes scientifiques peuvent améliorer les conditions de vie et éclairer des dangers ; elles peuvent aussi servir la destruction ou l'injustice. Leur valeur humaine dépend donc des usages que nous organisons. L'appel à l'intelligence garde sa force lorsqu'il associe compétence, jugement sur les fins et institutions capables de contrôler les conséquences.

Références des exemples

[OMS, histoire de la vaccination contre la variole](#) ; [GIEC, rapport 2021, influence humaine sur le climat](#) ; [UNESCO, recommandation sur l'éthique de l'IA](#).